



## AVIS PUBLIC

### **REPORT** - PROCÉDURES D'ENREGISTREMENTS

23 ET 24 MARS 2020 DE 9H À 19H

PROJETS DE RÈGLEMENT N<sup>os</sup> 994, 995, 996 ET 997

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par les projets de règlements numéros 994, 995, 996 et 997, de ce qui suit:

### **RÈGLEMENTS 994, 995, 996 et 997**

Compte tenu des mesures extraordinaires demandées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la pandémie de la COVID-19, les procédures d'enregistrements prévues les 23 et 24 mars 2020 de 9h à 19h pour les règlements numéros 994, 995, 996 et 997 sont reportées.

Dès que les mesures extraordinaires auront pris fin, la Ville publiera un avis public afin d'aviser les citoyens concernés de la tenue des assemblées publiques de consultation.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 19 mars 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Geneviève Lazure". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish at the end.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière